

Compte-rendu sommaire

Monsieur GUDIN, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVÉ, Madame CHARON.

Absents excusés : Madame HUGUET (donne pouvoir à Madame BILLARD), Monsieur ROYER (donne pouvoir à Monsieur LE METTE), Monsieur SALLE, Madame DURANTE (donne pouvoir à Monsieur MALON), Monsieur JACQUET (donne pouvoir à Madame CHARON), Madame GUERIN.

Secrétaire de séance : Madame Magalie TROUVÉ.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Enquête publique : demande de désignation d'un commissaire-enquêteur

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** le Président du Tribunal Administratif d'ORLÉANS afin de désigner un commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique préalable à la construction d'un bâtiment d'activités logistiques de 46 986m² ;
- **ouvre**, après accomplissement de toutes les formalités préalables, une enquête publique d'une durée minimale de 31 jours consécutifs afin d'assurer la concertation des personnes concernées.

02) Personnel de la Fonction Publique Territoriale

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une indemnité par semaine d'astreinte, pour la viabilité hivernale des routes, aux agents des services techniques suivant le planning établi.

Cette astreinte débutera le lundi 20 novembre 2017 et se terminera le dimanche 4 mars 2018.

03) SAUR : Modification du règlement

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il y a lieu de modifier le règlement du service de l'eau sur les points suivants :

1) Les règles d'usage de l'eau et des installations :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a eu de forts tirages d'eau par des entreprises situées dans la zone Artenay-Poupry, de ce fait plus aucune réserve d'eau et arrêt de lignes de production d'une entreprise. Par conséquent, la SAUR propose de modifier le règlement du service de l'eau en ajoutant une clause dans l'article 1-3 « les règles d'usage de l'eau et des installations ».

Prévenir le distributeur d'eau 48h à l'avance en cas de consommation supérieure aux besoins et que la responsabilité des entreprises sera engagée en cas de non-respect du délai de prévenance.

2) Les impayés

3) Les dégrèvements

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les modifications du règlement du service de l'eau.

04) Z.A.C. d'Autroche : choix des couleurs d'un bâtiment

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le PLU prévoit des bâtiments de couleurs foncées dans la zone d'activité d'Autroche.

Lors du dépôt du permis de construire, AREFIM a proposé un bâtiment rayé noir & blanc, refusé par la DREAL qui préférerait un choix intermédiaire.

Monsieur le Maire présente donc des propositions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** que le bâtiment de la société AFERIM qui sera implanté dans la zone d'activité d'Autroche sera composé de trois teintes de gris mat et éteint.

05) Affaires diverses

Le traditionnel spectacle pyrotechnique aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.